

Le guide pratique de l'ALAE de la restauration scolaire et de la pause méridienne

Lherm
2026/2027



Inscriptions

Votre enfant doit être inscrit et scolarisé dans le groupe scolaire de Lherm pour bénéficier de ce service.

1- Les inscriptions se font à l'aide du dossier unique et/ou en ligne sur le portail famille de la MJC : <https://lherm.portail-defi.net/>

2- Les inscriptions entraînent une facturation des jours cochés sauf **désinscriptions** faites sur le portail famille dans les délais prévus :

- **2 jours ouvrés pleins** avant la date pour les **ALAE matin et soir**
- **6 jours ouvrés pleins** avant la date pour les **ALAE midi**

Si la modification intervient hors délais prévus, envoyer un mail à :

accueilmjc@orange.fr

En cas d'inscription exceptionnellement urgente appeler le jour même au :

05.61.56.02.32

3- **Toute inscription à l'ALAE du soir est facturée**, même en cas d'absence sauf si un justificatif médical nous est fourni.

Si votre enfant fréquente l'ALAE soir **sans être inscrit dans les délais impartis**, nous appliquerons 2€ de pénalité.

4- **La facturation** concernant les services de l'ALAE matin, soir et pause méridienne est disponible sur votre portail famille **chaque mois**.

Les repas quand à eux, vous sont directement facturés par la Mairie de Lherm.

Absences

1- Prévisible :

- Sortie scolaire signalée par les enseignants à la MJC

2- Imprévisible:

- Maladie de l'enfant (Fournir un justificatif médical dans les 7 jours)
- Absence de l'enseignant (2 jours consécutifs sans remplacement, donc décompté à partir du 3ème jour)

Ces absences n'entraîneront aucune facturation.

Modalités d'accueil

Les lieux d'accueils sont :

- ♻ à l'école maternelle pour les enfants de maternelle
- ♻ à l'accueil de loisirs pour les enfants de l'élémentaire (29 place de l'Église)

Le matin : 7h30 - 9h

- Les parents doivent accompagner leur(s) enfant(s) dans les locaux d'accueil.
- Pour les élémentaires, il n'est pas possible d'accueillir les enfants **après 8h40**, ceci pour permettre le transfert à l'école dans de bonnes conditions.

Repas et pause méridienne : 12h - 14h

La cantine se situe dans l'enceinte du groupe scolaire.

- Dans le cas de rendez-vous médicaux réguliers, merci de vous rapprocher de la direction de l'ALAE.
- Possibilité de donner le traitement médical avec une ordonnance au nom et prénom de l'enfant ainsi que son poids. Toutes les boîtes de médicaments doivent être marquées au nom de l'enfant et remises en mains propres à un responsable.

Le soir : 17h - 18h30

- Les parents doivent venir récupérer leur(s) enfant(s) dans les locaux et signer la feuille d'émargement du jour.
Aucun enfant mineur ne peut récupérer d'enfant à l'ALAE sans autorisation écrite du responsable légal.
- Tous les enfants inscrits sont **obligatoirement récupérés** par les animateurs à la sortie de classe pour les élémentaires et transférés par l'enseignant pour les maternelles, puis sont accompagnés à l'accueil de loisirs (élémentaire seulement). Pendant les transferts des élémentaires vers l'accueil de loisirs, aucun enfant ne peut quitter le groupe.

L'ALAE et la pause méridienne de Lherm sont sous la responsabilité de la MJC de Lherm.

Les tarifs sont calculés en fonction du quotient familial des familles.

Il vous est demandé de fournir avec le dossier unique l'attestation de quotient familial (QF) de la CAF **de janvier 2026 ou de la MSA de moins de 6 mois**.

À défaut de ce document le tarif maximal sera appliqué. (Pas de rétroactivité)

Tarifs ALAE

	ALAE matin	Pause méridienne	ALAE soir
QF ≤ 400	1,34 €	0,72€	1,34 €
401 ≤ QF ≤ 600	1,37€	0,76€	1,37 €
601 ≤ QF ≤ 800	1,40 €	0,80 €	1,40 €
801 ≤ QF ≤ 1000	1,42 €	0,84 €	1,42 €
1001 ≤ QF ≤ 1200	1,44 €	0,87 €	1,44 €
1201 ≤ QF ≤ 1400	1,47 €	0,91 €	1,47 €
1401 ≤ QF ≤ 1600	1,49 €	0,95 €	1,49 €
QF ≥ 1601	1,53 €	0,99 €	1,53 €

Pénalités appliquées:

- 2€ par jour pour tout enfant non inscrit à l'ALAE du midi
- 10€ à partir de la 3ème relance pour facture impayée
- 15€ à chaque nouveau retard, après 3 retards à l'ALAE du soir
- 2€ à chaque non inscription sur les ALAE soir

Tarifs restauration scolaire

QF ≤ 799	1,00 €
800 ≤ QF ≤ 999	1,00 €
1000 ≤ QF ≤ 1350	1,80 €
1351 ≤ QF ≤ 1499	2,50 €
QF ≥ 1500	3,80 €

Modalités de règlement des factures MJC :

- Par carte bleue sur le portail famille ou au secrétariat de la MJC
- Par chèque, à l'ordre de la MJC LHERM
- Par CESU dématérialisé ou papier
- Par espèces
- Par chèques vacances (au nom des parents)

Modalités de règlement des factures Mairie :

- Par prélèvement automatique (formulaire fourni avec le dossier unique ou disponible à la Mairie ou à télécharger sur le site de la Mairie)
- Par chèque à l'ordre du régisseur de recettes à déposer à la Mairie
- Par espèces

Les règlements intérieurs sont disponibles aux secrétariats de la Mairie et de la MJC
ou téléchargeables sur les sites :

www.mairie-lherm.fr

www.mjclherm.fr